



Royaume du Maroc
Ministère du Commerce
Extérieur



Commission économique pour
l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

e-commerce en Afrique du Nord synthèse d'études nationales



**Forum pour le Développement
en Afrique du Nord**

**Le commerce pour une
croissance créatrice d'emploi**



Royaume du Maroc
Ministère du Commerce
Extérieur



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Forum pour le Développement en Afrique du Nord

Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi

19-20 février 2007

Palais des Congrès

Marrakech, Maroc

e-commerce en Afrique du Nord synthèse d'études nationales

Avec le soutien de:

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie

Banque Islamique de Développement (BID)

Royal Air Maroc (RAM)

Attijariwafa Bank

Fonds Canadien pour l'Afrique

Gouvernement des Pays Bas

CEA-AN/FORUM/DOC/07/5

e-commerce en Afrique du Nord

synthèse d'études nationales

Avant-propos

Dans le cadre de l'utilisation des TIC comme instrument de développement en général, et comme moyen d'éclosion de l'économie en particulier, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a initié une étude sur le e-commerce dans les pays de l'Afrique du Nord, incluant la faisabilité d'une plate-forme de commerce électronique régionale. Cette étude fait partie des activités entreprises par la CEA dans le cadre de l'initiative Société Africaine de l'Information (African Information Society Initiative : AISI) et fait suite aussi à une recommandation du séminaire organisé à Tanger du 1 au 3 mars 2005 sur le thème : « TIC et développement des échanges entre les pays de l'UMA ».

Le rapport « e-commerce en Afrique du Nord » a été rédigé par Mustapha Mezghani, Consultant (Tunisie), à partir d'études pays réalisées par Fatimetou Mint Mohamed-Saleck (Mauritanie), Nadia Hegazi (Egypte), Aziz Rabbah (Maroc) et lui-même (Tunisie). Les données concernant l'Algérie, la Libye et le Soudan ont été recueillies à partir de bibliographies et sur Internet.

Le présent document est un résumé du rapport de synthèse de ces différentes études.

Sommaire

Avant-propos	3
Sommaire	4
Liste abrégées	5
Liste des tableaux	6
Liste des figures	6
1. Introduction	1
2. Le commerce extérieur en Afrique du Nord	2
2.1. Dynamique des échanges commerciaux en Afrique du Nord	2
2.1.1. La dynamique régionale nord africaine	2
2.1.2. Accords commerciaux des pays de l'Afrique du Nord	2
2.1.3. Echanges inter Afrique du Nord	2
2.1.4. Echanges avec l'Union Européenne	4
3. L'économie de l'Information et du Savoir en Afrique du Nord	4
3.1. e-Stratégies nationales	5
3.2. Mise à niveau de l'infrastructure numérique	5
3.2.1. Stratégies nationales concernant l'infrastructure numérique	5
3.2.2. Indicateurs TIC des pays d'Afrique du Nord	5
3.2.3. Impulsions gouvernementales et e-services	7
4. Le commerce électronique en Afrique du Nord	7
4.1. Définition du e-commerce	7
4.2. Comment l'Afrique du Nord se prépare au commerce électronique	8
4.2.1. Mise en place d'un environnement juridique	8
4.2.2. Mise en place de systèmes de paiement et de change	9
4.2.3. Mise en place d'un environnement logistique	10
4.3. Les freins au e-Commerce	10
4.4. Leçons tirées	11
5. Pour un commerce électronique réussi en Afrique du Nord	12
5.1. Diagnostic SWOT	12
5.1.1. Les forces	12
5.1.2. Les faiblesses	13
5.1.3. Les opportunités	13
5.1.4. Les risques	14
6. Conclusion	15

Liste abréviations

ADSL	Asynchronous Digital Subscriber Line
AELE	Association européenne de libre-échange
BtoA ou B2A	Business to Administration
BtoB ou B2B	Business to Business
BtoC ou B2C	Business to Customer
EMV	Europay, Mastercard, Visa. Standard monétique international basé sur la carte à puce
GZALE	Grande Zone Arabe de Libre-Echange
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
TI	Technologies de l'Information
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
USD	US Dollar
WIMAX	Worldwide Interoperability for Microwave Access

Liste des tableaux

Tableau 2-1 : Engagements et Accords Préférentiels signés par les pays de la sous-région.....	9
Tableau 3-3 : Taux de pénétration des téléphonies mobile et fixe.....	6
Tableau 3-4 : Taux de pénétration de l'informatique dans les pays d'Afrique du Nord.....	6
Tableau 3-5 : nombre d'abonnés à Internet dans les pays d'Afrique du Nord	6
Tableau 3-6 : Taux de pénétration d'Internet dans les pays d'Afrique du Nord	6

Liste des figures

Figure 2-1 : Part des exportations destinées au marché nord africain en 2004 (en %)	2
Figure 2-2 : comparaison du niveau des exportations intra-régionales dans les différentes régions du monde (2004)	4

1. Introduction

Les réseaux de télécommunication et Internet, qui couvrent l'Afrique du Nord, renferment un extraordinaire potentiel en termes de croissance économique de développement social, de croissance d'emplois et d'expansion du commerce mondial et régional. Le commerce électronique est peut être un catalyseur hors pair du commerce transnational et du développement des échanges régionaux à condition de l'existence d'un environnement favorable, d'une coordination entre les politiques nationales et les différentes parties prenantes, de la présence d'une infrastructure et d'une logistique pour assurer la conclusion et l'exécution des contrats commerciaux.

Conscients de l'importance de la contribution des TIC au développement du pays, à l'éradication de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à l'export, et conscients de l'importance d'une société globale de l'Information et du Savoir, six des sept pays de l'Afrique du Nord font partie des trente deux pays africains à disposer d'une stratégie TIC. Seule la Libye fait partie du groupe des sept pays africains qui n'en disposent pas encore. Cette stratégie leur permettra aussi d'atteindre plus facilement les objectifs du millénaire.

Des résultats probants ont pu être atteints par certains pays qui s'y sont pris relativement tôt et ont pu mettre les moyens nécessaires. Ainsi, le « Networked Readiness Index Rankings 2005 » établi par le World Economic Forum classe la Tunisie au premier rang des pays Africains (36ème rang Mondial), l'Egypte 6ème et le Maroc 7ème.

Dans leur stratégies, ces pays ont abordé les TIC dans leurs différentes facettes: (a) en tant que secteur économique pouvant améliorer sensiblement le PIB et la balance commerciale du pays par le développement des exportations, (b) en tant qu'outil horizontal et outil d'appui favorisant le développement des entreprises et permettant l'évolution économique des autres secteurs d'activité, (c) en tant qu'outil de communication à vocation universelle permettant d'atteindre des cibles diverses et variées, inconnues du communicateur, (d) en tant qu'outil réduisant les distances et rapprochant aussi bien les gens entre eux que les clients des fournisseurs ou les Etats de leurs citoyens, (e) en tant qu'outil facilitant l'analyse de données et le traitement des informations.

Cependant, ces stratégies n'ont pas toutes été définies en même temps et leur mise en place est fortement tributaire des moyens dont disposent les pays et de l'importance qu'ils accordent aux TIC dans leurs échelles respectives de priorités. Ceci a créé une fracture entre les pays mêmes de la région et si certains pays ont réalisé des avancées spectaculaires qui en ont fait des modèles pour d'autres pays du monde, d'autres pays restent loin derrière.

De même, et si l'Afrique du nord est en assez bonne position par rapport au reste du continent, la région accuse un retard certain dans la diffusion de la culture numérique, par rapport aux pays du Nord et certains pays du Sud. Les indicateurs TIC montrent que malgré les évolutions constatées, des efforts doivent être faits pour rattraper le retard enregistré dans ce domaine.

En effet, de nombreuses entraves restent à surmonter par les différents pays d'Afrique du Nord mais à des niveaux différents, touchant tous les environnements des TIC : infrastructurel, technique, mais aussi juridique, institutionnel, éducatif et financier. L'Afrique du Nord est le théâtre d'un double clivage : un clivage au niveau de chaque pays avec une population plus favorisée pour l'accès à la culture numérique qu'une autre. Mais aussi un clivage au niveau de la région entre les pays mêmes, certains étant beaucoup plus développés numériquement que d'autres.

2. Le commerce extérieur en Afrique du Nord

2.1. Dynamique des échanges commerciaux en Afrique du Nord

2.1.1. La dynamique régionale nord africaine

L'étude montre que la région nord africaine ne constitue pas encore une unité régionale politique et commerciale étant donné qu'aucune communauté économique régionale n'englobe les sept pays en même temps. L'UMA, seule communauté économique régionale uniquement constituée de pays nord africains compte cinq membres parmi les sept. Toutefois, en plus des accords commerciaux bilatéraux existant entre eux, les pays de la région ont en commun certains groupements régionaux ou internationaux (la GZALE, la CEN-SAD, le COMESA).

Le principal groupement de la région, l'UMA, ne parvient pas encore à créer une véritable dynamique régionale, la part du commerce intra-régional étant très faible en comparaison avec d'autres groupements de part le monde, y compris sur le continent africain. Cette part est de plus très faible par rapport à d'autres groupements de niveaux de développement similaires.

Les accords d'intégration commerciale conclus par les pays nord africains pourraient présenter une multitude d'avantages pour eux, notamment constituer un poids et un pouvoir de négociations significativement plus importants, or le manque de mécanismes qui régissent l'application de ces accords ainsi que les initiatives infructueuses ou lentes à se mettre en place, peuvent mener à un désintérêt des pays membres de la question régionale et affecter négativement le commerce entre eux.

2.1.2. Accords commerciaux des pays de l'Afrique du Nord

Les pays d'Afrique du Nord sont tous engagés dans des processus commerciaux multilatéraux et régionaux, et sont aussi signataires d'accords préférentiels bilatéraux et régionaux. La plupart des pays sont signataires de plusieurs accords commerciaux qui se chevauchent.

Les accords préférentiels signés avec l'Union Européenne sont les accords régionaux les plus importants pour la sous-région.

Le tableau 2.1 ci-dessous détaille les accords commerciaux des pays d'Afrique du Nord.

2.1.3. Echanges inter Afrique du Nord

Il ressort clairement des chiffres établis dans le rapport que la région nord africaine ne connaît pas une dynamique commerciale interne très active, et les visions sont résolument tournées ailleurs.



Figure 2-1 : Part des exportations destinées au marché nord africain en 2004 (en %)

	Algérie	Egypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
ALE avec l'UE	Signature de l'accord d'association 22/04/2002 entrée en vigueur 01/09/2005	Signature de l'accord d'association 25/06/2001 entrée en vigueur 01/06/2004	Statut d'observateur ¹	Accord de partenariat avec les pays de ACP	Signature de l'accord d'association 26/02/1996 entrée en vigueur 01/03/2000	Signature d'un document de coopération entre UE et Soudan 25/01/2005 en plus de l'accord avec les pays ACP	Signature de l'accord d'association en juillet 1995 entrée en vigueur 01/03/1998
GZALE	En négociation	Membre depuis 1997	Membre depuis 1997		Membre depuis 1997	Membre depuis 1997	Membre depuis 1997
UMA	Membre depuis 1989		Membre depuis 1989	Membre depuis 1989	Membre depuis 1989		Membre depuis 1989
COMESA ²		Membre depuis 1994	Membre depuis 2005			Membre depuis 1994	
Accord d'Agadir		Signature de l'accord 25/02/2004			Signature de l'accord 25/02/2004		Signature de l'accord 25/02/2004
CEN-SAD ³		Membre depuis 2001	Membre depuis 1998		Membre depuis 2001	Membre depuis 1998	Membre depuis 2001
ALE avec les Etats Unis		QIZ			Signature en Mars 2004 et entrée en vigueur en Janvier 2006		En cours de négociation
ALE avec la Turquie			En négociation		Signature en avril 2004 et entrée en vigueur en Janvier 2006		Signé en novembre 2004 entrée en vigueur prévue juillet 2005

Tableau 2-1 : Engagements et Accords Préférentiels signés par les pays de la sous-région.

¹ La Libye n'est pas membre du Processus de Barcelone. Elle occupe un rôle d'observateur. Toutefois, la Libye a été invitée à accepter l'acquis de Barcelone afin d'adhérer au processus Euromed.

² COMESA : Marché Commun d'Afrique orientale et australe

³ SEN-SAD : Union des pays du Sahel et du Sahara.

Pour les pays d’Afrique du Nord, et les pays de l’UMA en particulier, les échanges avec l’Afrique sont essentiellement des échanges avec la région nord africaine. Toutefois l’étude montre que ces échanges sont dérisoires compte tenu des échanges globaux réalisés par ces pays avec le reste du monde. La sous-région nord africaine est à ce titre un des cas les plus extrêmes pour la faiblesse de son intégration inter régionale.

Aucun des pays de la région ne destine plus de 6% (chiffre réalisé par la Tunisie) de ses exportations totales vers la région nord africaine. Le commerce bilatéral le plus important dans la sous-région est réalisé entre la Tunisie et la Libye.

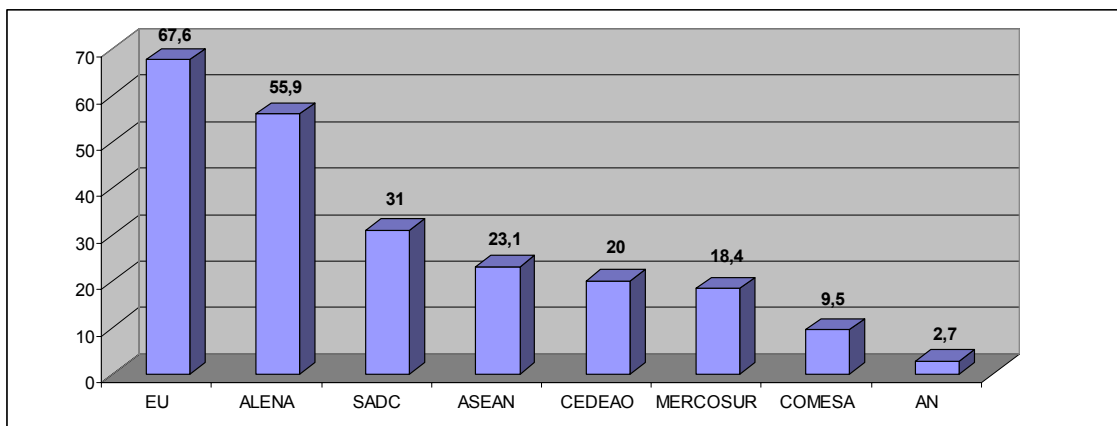


Figure 2-2 : comparaison du niveau des exportations intra-régionales dans les différentes régions du monde (2004)

Le commerce intra-régional de l’Afrique du Nord se situe aux environs de 2,7%. A titre de comparaison la Communauté de Développement de l’Afrique Australe (SADC) réalise un taux d’intégration commerciale de 31% (la communauté a été créée en 2000 et le taux d’intégration était de 8% en 2001).

2.1.4. Echanges avec l’Union Européenne

Les regards des pays nord africains sont résolument tournés vers l’Europe, profitant d’accords commerciaux avantageux et de relations historiques particulières.

L’activité commerciale des pays d’Afrique du Nord est fortement concentrée sur l’Europe. En effet, à l’exception du Soudan (qui destine 76% de ses exportations vers les pays émergents d’Asie), l’Union Européenne représente le débouché de 40 à 80% des exportations des pays nord africains.

La dépendance des pays nord africains (à l’exception du Soudan) par rapport à l’UE est aussi confirmée par les importations de ces pays, faisant clairement apparaître celle-ci comme le principal partenaire des pays d’Afrique du Nord, dont l’intérêt vers cette région laisse peu de place pour un échange inter régional.

3. L’économie de l’Information et du Savoir en Afrique du Nord

Le rapport traite de l’économie de l’immatériel avant d’aborder les e-stratégies en Afrique du Nord.

3.1. e-Stratégies nationales

Les pays d'Afrique du Nord, prenant conscience des potentialités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le processus de développement socio-économique, ont défini des e-stratégies et mis en place un plan d'action pour le développement de l'économie numérique.

Tous les pays ont défini des stratégies TIC, et seule la Libye n'en dispose pas encore.

Différentes par la forme et fonction de la situation de départ du pays concerné, ces stratégies convergent cependant toutes vers les quatre mêmes mesures suivantes :

- Développer une infrastructure numérique appropriée pour favoriser un accès à tous et partout,
- Favoriser l'émergence d'un secteur local fort, par la promotion du secteur privé,
- Développer les compétences des ressources humaines (aussi bien les producteurs que les utilisateurs de technologie) par la formation et l'éducation,
- Mettre en place des cadres institutionnel et juridique adéquats favorisant le développement des TIC.

Ainsi, les stratégies nationales concernent les environnements infrastructurels, institutionnels et juridiques de l'économie numérique, mais aussi le développement des ressources humaines et des entreprises locales.

3.2. Mise à niveau de l'infrastructure numérique

3.2.1. Stratégies nationales concernant l'infrastructure numérique

Constatant que la diffusion de la culture numérique ne peut se faire que sur la base d'une infrastructure numérique solide, les stratégies nationales des pays d'Afrique du Nord se sont d'abord attachées à améliorer leurs infrastructures de télécommunication, dépasser le monopole des télécommunications fixes et mobiles, augmenter leurs bandes passantes internationales et mettre en place un vaste programme de diffusion de l'Internet à haut débit sur la totalité de leurs territoires. Ces programmes ont tous le même slogan : « l'Internet pour tous et partout ».

Généralement prises en compte très tôt au niveau des stratégies nationales, les infrastructures TIC n'ont réellement été développées que très récemment à partir de 2001. Tous les pays ont alors entrepris une série de mesures pour développer les accès à Internet, notamment la cession des monopoles sur les télécommunications et la démocratisation de l'ADSL devenu accessible à la population. La concurrence au niveau des fournisseurs de services Internet a eu pour conséquence de faire baisser les prix. De même, le dépassement du monopole de l'opérateur national pour la téléphonie mobile a eu pour effet de démocratiser utilisation et prix.

3.2.2. Indicateurs TIC des pays d'Afrique du Nord

Elément essentiel de la diffusion des TIC, les télécommunications, et notamment les télécommunications fixes, sont la base de la pénétration d'Internet aussi bien dans le milieu professionnel qu'au niveau des ménages.

Concernant la téléphonie fixe, le constat est le même pour la globalité des pays d'Afrique du Nord : les chiffres sont très faibles. Pour tous ces pays, l'évolution s'est faite très lentement au fil des années et de façon non significative.

Mises à part l'Algérie, la Libye et la Tunisie (qui a tout de même ouvert le capital de son opérateur téléphonique fixe), tous les pays ont d'ores et déjà dépassé le monopole de l'opérateur historique de la téléphonie fixe, l'Egypte étant le dernier en date (et dont le monopole sur la téléphonie fixe a pris fin en janvier 2006).

Ceci n'a pourtant pas eu d'effet important sur l'évolution de la télédensité, comme celle remarquée lors de l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur de téléphonie mobile, et pour tous ces pays, la croissance des marchés nationaux de télécommunications reste supportée par la téléphonie mobile qui a effectué un véritable boom après 2001 pour toute la région.

Pays	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Soudan
Nombre d'opérateurs fixes	1	2	1	2	2	1	2
Télédensité fixe (%)	7,82	14,04	13,56	4,26	1,34	12,47	1,85
Nombre d'opérateurs mobiles	3	3	2	2	3	2	3
Télédensité mobile (%)	41,52	18,41	4,15	39,37	24,30	56,32	5,04

Télédensités, Source : IUT (2005)

Tableau 3-1 : Taux de pénétration des téléphonies mobile et fixe

Le taux de pénétration de l'informatique est tout aussi important ; celui-ci est très hétérogène sur l'ensemble des pays d'Afrique du Nord. Cet indicateur est intimement lié à la pénétration d'Internet dans les ménages.

Pays	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Soudan
Pénétration de l'informatique (%)	1,06	3,78	-	2,35	1,41	5,63	8,97

Source : IUT (2005)

Tableau 3-2 : Taux de pénétration de l'informatique dans les pays d'Afrique du Nord

Pour tous les pays d'Afrique du Nord, le monopole de fournisseur de services Internet est dépassé. Plusieurs fournisseurs publics et privés se disputent le marché. Cela a permis d'augmenter le nombre d'abonnés à Internet et par là même le taux de pénétration d'Internet dans ces pays.

Pays	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Soudan
Nombre d'abonnés à Internet (en milliers)	944	3 499	67	4 118	27	373	-

Source : IUT (2005)

Tableau 3-3 : nombre d'abonnés à Internet dans les pays d'Afrique du Nord

Le taux de pénétration d'Internet n'est pas homogène à travers les pays nord africains, certains sont beaucoup plus avancés que d'autres, étant donné que certains pays, comme la Mauritanie, n'ont commencé concrètement leur développement qu'en 2005.

Pays	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Soudan
Pénétration d'Internet (%)	5,83	6,75	3,62	14,61	0,47	9,46	7,73

Source : IUT (2005)

Tableau 3-4 : Taux de pénétration d'Internet dans les pays d'Afrique du Nord

Préalablement, les gouvernements ont entrepris la mise en place de centres publics d'accès à Internet. Ces centres ont proliféré très rapidement et contribuent grandement à la diffusion de la culture numérique, aussi bien dans les grandes villes que dans les régions urbaines. En Tunisie, par exemple, et en plus de la multitude des centres existants, il est prévu d'en créer un par village à l'horizon 2009.

Pour continuer la diffusion des TIC dans les régions enclavées, les pays nord africains envisagent la couverture de la totalité des territoires via les nouvelles technologies d'interconnexion comme le satellite ou le Wimax.

3.2.3. Impulsions gouvernementales et e-services

Toutes les stratégies nationales ont débouché vers des réalisations de projets concrets de la part des gouvernements. Si tous les pays ne sont pas arrivés au stade du commerce électronique, beaucoup ont initié des projets nationaux de e-government et autres e-services.

Les pays d'Afrique du Nord disposent de plusieurs projets nationaux dans ce domaine dont certains sont présentés dans le rapport.

4. Le commerce électronique en Afrique du Nord

4.1. Définition du e-commerce

D'après l'OMC, « Le commerce électronique désigne la production, la distribution, le marketing, la vente ou la livraison des marchandises et la présentation de services par voie électronique ».

Ainsi, le commerce électronique ou e-Commerce est entendu comme l'ensemble des activités commerciales effectuées sur les réseaux électroniques, incluant la promotion, la vente en ligne de produits et services, le service client, etc. Le commerce électronique regroupe donc aussi bien les relations inter-entreprises que les relations entre entreprises et administrations et les échanges entre entreprises et consommateurs. Toute transaction commerciale réalisée totalement ou partiellement par voie électronique est considérée comme commerce électronique.

Cette définition inclut non seulement les achats et ventes réalisés au travers d'un site Internet, mais également les achats par minitel, par un système téléphonique interactif (type Audiotel) ou encore, entre les entreprises, au travers de relations directes et automatisées d'ordinateur à ordinateur tel que les échanges EDI, Echanges de Données Informatisées.

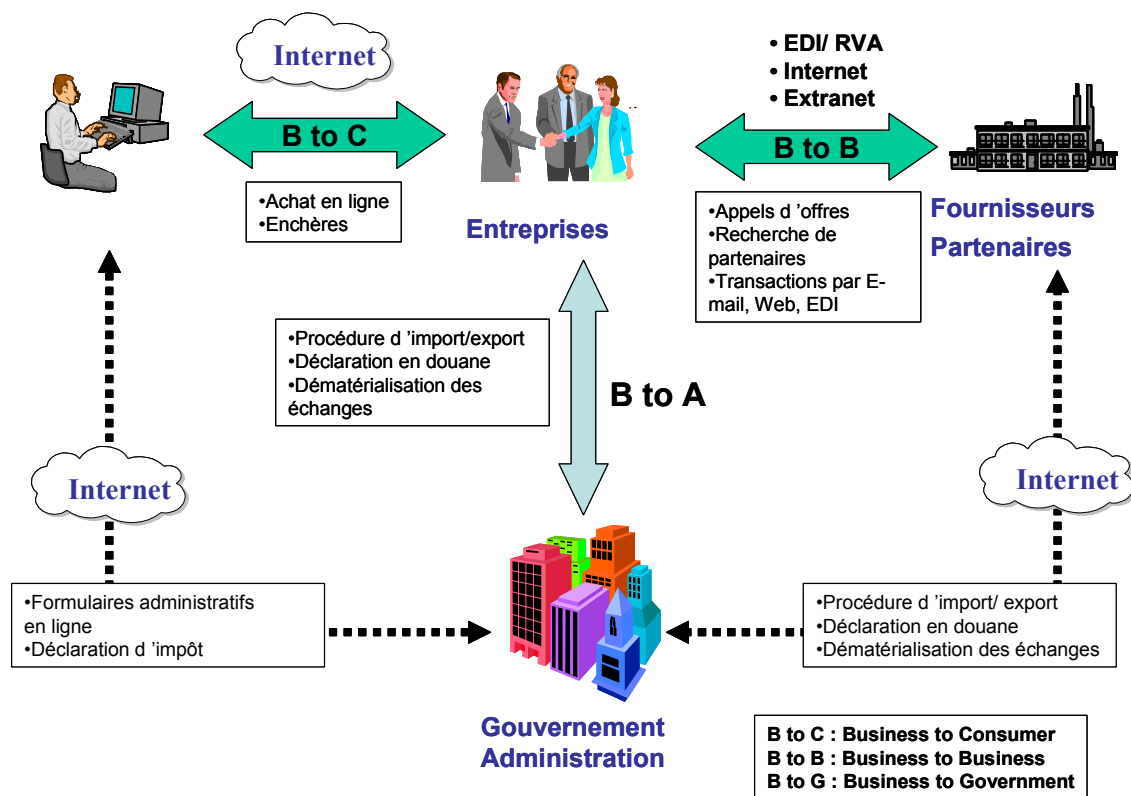


Figure 1: Différents types de commerce électronique

4.2. Comment l’Afrique du Nord se prépare au commerce électronique

La majorité des pays d’Afrique du Nord ont intégré le commerce électronique à leurs stratégies TIC. Ces stratégies e-Commerce sont plus ou moins volontaristes selon le degré d’avancement au niveau de la diffusion de la culture numérique. Ainsi, pour l’Egypte, le Maroc et la Tunisie, les stratégies TIC et e-Commerce sont intimement liées. Pour les autres, le e-Commerce est relégué à une seconde phase tributaire des résultats atteints par la stratégie TIC.

L’Egypte, le Maroc et la Tunisie ont fait du commerce électronique une composante de leurs stratégies TIC et ont pris dans ce domaine une certaine avance par rapport à leurs voisins nord africains.

4.2.1. Mise en place d’un environnement juridique

Les pays de d’Afrique du Nord sont tous convaincus que le développement de l’économie de l’Information et du Savoir ne saurait se limiter au développement de l’infrastructure numérique, mais est aussi tributaire d’un environnement juridique et institutionnel solide et adapté.

Lois relatives aux TIC et au e-Commerce

Les pays qui ont développé leur infrastructure numérique ont aussi développé les aspects juridiques relatifs aux TIC. La Tunisie a pris l’initiative de développer les aspects juridiques en même temps que les aspects techniques. Le législateur tunisien a assimilé les actes faits en ligne aux actes conventionnels.

Le Maroc, l’Algérie et l’Egypte ont mis en place des environnements juridiques consistants. L’Egypte et la Tunisie disposent d’une loi sur la signature électronique. Une telle loi est en cours d’adoption au Maroc.

La Mauritanie, le Soudan et la Libye ont entamé des travaux dans ce sens et accusent des lenteurs dans le processus d’adoption de ces lois.

La protection des données personnelles

Dans le système juridique relatif aux TIC, il est essentiel de considérer les données personnelles des individus, et mettre en place des mécanismes et des textes qui les garantissent.

Pour la Tunisie, la protection des données personnelles est assurée par la constitution qu'une loi organique est venue expliquer, la loi 2004-63 sur la protection des données personnelles.

Pour le Maroc, un texte de loi est en cours d'adoption. En ce qui concerne le reste des pays, les textes de loi à ce niveau sont inexistantes pour le moment.

La propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle constitue aujourd'hui l'un des signes de l'entrée dans la Société de l'Information et du Savoir.

En règle générale, les pays qui ont mis en place un environnement juridique pour les TIC et le commerce électronique ont aussi considéré et réglementé la propriété intellectuelle (à l'instar de la l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc, de la Mauritanie, et de la Tunisie). Pour les autres pays, cet axe n'a pas encore été développé (Libye, Soudan).

La protection du consommateur

Le commerce électronique ne saurait prospérer sans un bon système de protection du consommateur. Une instance de régulation est à ce titre indispensable pour arbitrer entre le vendeur et l'acheteur.

La plupart des pays d'Afrique du Nord disposent d'une instance de protection du consommateur. La Tunisie a intégré la protection du consommateur dans sa loi sur le e-Commerce, les autres pays ne l'ont pas encore fait.

4.2.2. Mise en place de systèmes de paiement et de change

L'état de l'infrastructure monétique est relativement peu avancé dans toute la sous région.

Toutefois, tous les pays se sont engagés dans la voie de la restructuration de leurs systèmes financiers, bancaires et monétiques. Ces restructurations vont dans le sens de la mise en place d'environnements favorables à l'investissement étranger et à la favorisation des échanges commerciaux. Tous les pays ont allégé, parfois de façon significative, les taux de douane et les impôts, de même qu'ils sont en train de simplifier et d'améliorer les procédures d'import et d'export.

En encourageant l'investissement extérieur et la concurrence aux niveaux national et international, les pays nord africains tendent à la libéralisation complète des secteurs financier et bancaire.

La création d'un groupement interbancaire, ainsi que la création d'institutions régissant la monétique permettent un développement du tissu financier de ces pays, et permettront par la suite la mise en place de systèmes de paiement en ligne. Toutefois, les pays sont à des stades d'avancement différents, certains ayant entamé un développement plus tôt que d'autres, ce qui n'est pas de nature à favoriser les échanges entre les pays de la sous région.

Certains ont déjà mis en place un groupement interbancaire et une institution régissant la monétique. C'est notamment le cas de la Tunisie qui a développé un système de paiement propriétaire, le e-dinar, et qui, grâce à son institution de monétique a évolué vers le paiement en ligne via des cartes bancaires. Le Maroc et la Mauritanie ont pour le moment mis en place les bases nécessaires au développement de la monétique, ces deux pays disposent à présent de groupements interbancaires, et s'apprêtent à créer les instances de régulation de la monétique et à évoluer vers le paiement en ligne via les cartes bancaires.

Le Maroc et la Tunisie s'apprêtent aussi à migrer vers la norme EMV (Euro Mastercard Visa). Une fois cette norme mise en place, la région disposera d'une base fiable pour des échanges monétiques notamment dans le cadre du commerce en ligne.

Aucune monnaie de la région n'est totalement convertible. Le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie disposent cependant d'une convertibilité pour les opérations courantes. De plus des mesures ont été prises pour permettre et faciliter les opérations de change et d'ouverture de comptes en devises en vue de favoriser les exportateurs et les investisseurs étrangers.

Au niveau de la région il n'existe aucun système de change, et les pays sont obligés de passer par des monnaies internationales pour échanger entre eux. De ce fait, la non convertibilité de ces monnaies présente un handicap majeur pour le développement des pratiques commerciales entre les pays de la région.

4.2.3. Mise en place d'un environnement logistique

Le commerce électronique présente une composante indispensable à sa bonne marche : la logistique. Les ventes étant virtuelles et non centralisées, il est nécessaire de distribuer les biens qui sont achetés. Un système de e-Commerce ne peut être viable qu'avec la garantie du bon fonctionnement de la chaîne logistique et le respect des délais de livraison. La traçabilité des marchandises devient donc l'élément le plus critique de la logistique.

L'état de la logistique en Afrique du Nord est très hétérogène d'un pays à un autre. Certains pays disposent d'une infrastructure assez développée qui couvre tout le territoire national, mais pour d'autres, la distribution même du courrier pose un problème en soi (comme pour la Mauritanie ou le Soudan).

Malgré l'existence de certains aspects très favorables, le développement de la logistique dans la région n'est pas satisfaisant. Cette constatation est encore plus négative lorsqu'on considère la logistique existante entre les pays. La région nord africaine souffre de ce point de vue d'une très grande insuffisance, ce qui rend tout commerce électronique entre ces pays pour le moins difficile. L'aboutissement de la grande autoroute du Maghreb (à relier avec le Mashreq) semble être l'initiative la plus prometteuse pour le développement des échanges entre les pays de la région.

4.3. Les freins au e-Commerce

Le e-Commerce est le secteur qui peut évoluer le plus rapidement aux niveaux national et régional. Le commerce électronique constitue un facteur important pouvant favoriser les commerces national et régional. C'est pourquoi les stratégies nationales et régionales (AISI) se sont focalisées sur le commerce électronique.

4.3.1. Au niveau des pays

Si tous les pays d'Afrique du Nord sont conscients du rôle pouvant être joué par les TIC dans le développement économique et de l'importance de la mise en place d'une stratégie TIC, cette prise de conscience ainsi que la réactivité pour la mise en place d'une telle stratégie se sont faites différemment en fonction des pays.

La situation est d'autant plus délicate que le développement des TIC nécessite une batterie de pré requis aux niveaux institutionnel, juridique, technique, etc. Pré requis que ne possèdent pas forcément les pays les moins avancés au niveau du développement des TIC.

L'analphabétisme et le niveau limité de formation dans certains pays nord africains constituent un obstacle important à la diffusion des TIC, la diffusion de la culture et l'éducation étant des pré requis nécessaires.

Le commerce électronique vient se greffer sur le développement préexistant des TIC, et dans ce domaine, des obstacles importants subsistent encore dans les pays. Là aussi, les pays sont à des stades d'avancement très différents. Egypte, Maroc et Tunisie sont d'ores et déjà parvenus à une intégration du commerce électronique dans beaucoup de domaines, alors que les autres sont encore au stade d'étude de l'environnement juridique préalable au développement du commerce électronique.

L'étude montre que les freins au e-Commerce en Afrique du Nord sont d'abord (a) le manque d'infrastructures, (b) les ressources humaines qui restent insuffisamment formées, dans beaucoup de pays, pour l'utilisation des TIC et la pratique du commerce électronique, (c) la confiance accordée par la population à la virtualité du commerce électronique, (d) l'aspect juridique encore inadapté au commerce électronique dans la plupart des pays de la région, (e) l'environnement bancaire et financier, inadapté au commerce électronique ou pas assez développé au niveau de la population, et enfin, (f) le problème de la logistique qui reste posé même pour les pays les plus avancés en matière de TIC et de commerce électronique.

4.3.2. Au niveau régional

Au niveau régional les obstacles du commerce électronique sont non seulement la résultante des obstacles individuels de chaque pays, mais sont aussi et surtout la conséquence d'une absence de dynamique régionale.

L'étude montre notamment que les freins au développement du e-Commerce à un niveau régional sont le fait (a) de législations des changes contraignantes entre les pays d'Afrique du Nord, (b) de l'inexistence de normalisation ou même de coordination des cadres juridiques du e-Commerce entre les pays, (c) de l'absence de reconnaissance mutuelle de la signature électronique entre ces pays, (d) de l'absence de libre circulation des biens entre les pays, (e) de la très faible logistique de transport entre les pays, (f) de la recherche du développement des échanges, par les pays, avec l'Europe et non avec leurs voisins d'Afrique du Nord, menant à une intégration régionale commerciale très faible, et enfin (g) des législations et stratégies des différents pays qui ne se font pas en concertation avec les autres et qui n'ont donc pas de reconnaissance mutuelle.

4.4. Leçons tirées

L'étude tire de nombreuses leçons de la situation actuelle au niveau de l'Afrique du Nord, notamment (a) les expériences réussies au niveau des pays qui peuvent être dupliquées au niveau de leurs voisins, (b) l'adoption de normes communes qui serait utile à tous les pays y compris les plus avancés car elle permettrait dès à présent d'évoluer de façon homogène pour une intégration régionale au niveau des TIC.

5. Pour un commerce électronique réussi en Afrique du Nord

5.1. Diagnostic SWOT

L'étude comporte un diagnostic SWOT, Forces, Faiblesses, Opportunités et risques, du commerce électronique en Afrique du Nord, diagnostic synthétisé dans ce qui suit.

5.1.1. Les forces

- **Accords commerciaux existants entre les pays de l'UMA.**

L'UMA est appelée à devenir une zone de libre échange entre ses pays membres. Ces pays disposent d'accords de libre échange entre eux, ce qui devrait leur permettre de réaliser une forte intégration commerciale et d'effectuer des échanges commerciaux plus importants.

- **Zones de libre-échange existantes avec les pays arabes**

Tous les pays de la région disposent de zones de libre échange avec les autres pays arabes. Tous ces pays font partie d'au moins un groupement régional (UMA, GZALE). De ce fait, les bases existent pour favoriser une dynamique commerciale régionale.

- **Stratégies TIC très favorables**

La majorité des pays de la région sont conscients des enjeux de l'économie numérique. Tous ont adopté des stratégies qui ont pour objectif la diffusion de la culture numérique par la mise en place d'infrastructures adéquates et par la formation et l'éducation.

- **Stratégies e-Commerce très favorables**

Le commerce électronique est l'un des axes prioritaires des stratégies des pays de la région. Certes à des stades d'avancement différents, les pays ont tout de même mis en place un environnement juridique et institutionnel adéquat pour le développement du secteur.

- **Boom du secteur des TIC**

Les TIC ont effectué un véritable boom dans la région nord africaine. Les infrastructures de télécommunication se développent à un rythme exponentiel, de même que le nombre des usagers. Les taux de pénétration des équipements informatiques et d'Internet sont en pleine progression et sont en passe de devenir accessibles à toute la population.

- **Compétences humaines et techniques**

Certains pays plus que d'autres ont misé sur le développement des compétences humaines et techniques et en ont fait un axe prioritaire de leur stratégie. L'éducation et la formation ont revêtu une importance considérable dans certains pays, qui se sont focalisé sur la mise à niveau des ressources humaines aussi bien en tant que consommateurs que de producteurs de technologie.

- **Certains pays disposent de compétences en TIC internationalement reconnues.**

Certains pays, en misant sur le développement des ressources techniques, sont parvenus à mettre leurs compétences à un niveau international. Ces compétences

sont à même de développer très fortement le secteur des TIC et du commerce électronique dans la région.

- **Cadres juridiques adéquats**

A des stades d'avancement très différents, les pays ont mis en place des environnements juridiques et institutionnels plus ou moins adaptés au développement du commerce électronique. Pour certains pays le cadre juridique est beaucoup plus avancé que l'état des applications qui sont faites du commerce électronique et des TIC en général.

5.1.2. Les faiblesses

- **Très faible intégration commerciale régionale**

L'Afrique du Nord et l'UMA constituent les intégrations régionales ayant les plus faibles taux d'échange en Afrique et parmi les plus faibles au Monde. Le commerce électronique est un corollaire au commerce traditionnel, il ne peut se développer entre ces pays sans une véritable dynamique commerciale régionale.

- **Législations des changes contraignantes (passage obligé par d'autres devises)**

Les monnaies des pays de la région ne sont pas totalement convertibles. Pour échanger entre eux les pays doivent passer par d'autres devises convertibles. Cela ne peut que ralentir les échanges entre ces pays.

- **Pas de reconnaissance mutuelle de la signature électronique entre les autres pays.**

Certains pays disposent d'une instance qui régit les signatures électroniques. Le problème se pose lorsque ces pays échangent électroniquement entre eux : il n'y a pas de reconnaissance mutuelle de ces signatures.

- **Pas de libre circulation des biens entre les pays.**

Il n'existe pas de libre circulation des biens entre les pays nord africains, la libre circulation des biens étant une condition importante du développement de l'intégration commerciale régionale.

- **Faible logistique de transport entre les pays.**

Certains pays ne disposent pas pour le moment d'une bonne logistique interne. Par extension, la logistique de transport entre les pays de la région est très faible et très peu adaptée à un contexte de commerce en ligne où le flux des transactions est continu et le tracking des colis un aspect critique.

- **Pas de reconnaissance, de normalisation ou même de coordination des cadres juridiques du e-Commerce entre les pays.**

Certes, la plupart des pays d'Afrique du Nord ont mis en place un cadre juridique plus ou moins adapté au commerce électronique, mais ces systèmes sont hétérogènes et il n'existe aucune normalisation sur l'ensemble de ces pays qui permette des échanges commerciaux électroniques, dans l'immédiat.

5.1.3. Les opportunités

- **Fort engagement des gouvernements pour les TIC et le commerce électronique**

Les pays de la région ont déjà mis en place des stratégies TIC et e-Commerce et entrepris des réalisations importantes, ou bien sont sur le point de le faire. Dans tous les cas de figure, le climat est très favorable aux TIC et au e-Commerce.

- **Amélioration considérable des indicateurs TIC**

Pour tous les pays de la région les indicateurs TIC sont à la hausse, pour certains cette hausse est très forte. Une bonne pénétration de l'informatique et d'Internet sont des bases nécessaires au développement du e-Commerce.

- **Existence de la BMICE : Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, qui aura pour tâche de favoriser la création d'une monnaie maghrébine unique.**

La création de la BMICE promet des évolutions certaines au niveau des cadres financier, monétaire et même juridique. Ces évolutions toucheront le commerce entre les pays de l'UMA, et par la même le commerce électronique.

- **Avancées dans la réalisation de l'autoroute transmaghrébine à relier avec le Machreq**

La logistique des transports pourrait trouver sa solution dans la finalisation de l'autoroute transmaghrébine qui devra, par la suite être reliée à celle du Machreq.

- **Volonté affichée des pays de l'UMA de se rapprocher commercialement entre eux.**

Les négociations vont de plus en plus vers la voie d'un rapprochement économique, du moins commercial entre les pays de l'UMA.

5.1.4. Les risques

- **Recherche de développement des échanges avec l'Europe et non avec l'Afrique du Nord**

Tous pays d'Afrique du Nord, trouvent, pour le moment, plus d'intérêt à se rapprocher de l'Europe que de leurs voisins africains. Aujourd'hui certaines transactions entre pays africains voisins passent d'abord par l'Europe.

- **Entrée en vigueur des accords de libre échange avec l'UE**

L'entrée en vigueur des accords de libre échange avec l'UE va engendrer un rapprochement encore plus fort entre les pays d'Afrique du Nord et d'Europe. Ceci peut reléguer en second plan, voire compromettre, les relations commerciales entre les pays d'Afrique du Nord.

- **Les législations et stratégies des différents pays ne se font pas en concertation avec les autres**

Dans un cadre d'union politico-économique les législations et les stratégies doivent se faire en concertation avec les autres membres. Cela n'est le cas ni de l'Afrique du Nord ni de l'UMA.

6. Conclusion

Avec des stratégies TIC définies et ambitieuses, les pays d'Afrique du Nord semblent sur la bonne voie pour la diffusion de la culture numérique et le développement de l'économie de l'immatériel. Les indicateurs TIC très prometteurs des pays font de l'Afrique du Nord une région émergente dans ce domaine. Cependant de nombreux efforts restent encore à faire pour pouvoir rivaliser avec les pays développés.

En effet, si la plupart des pays d'Afrique du Nord ont défini et entamé la mise en œuvre d'une stratégie TIC ambitieuse ceci se fait à un rythme fonction de leurs moyens et de leurs priorités.

Plusieurs pays d'Afrique du Nord ont relativement bien avancé au niveau de tous les environnements TIC (juridique, institutionnel, infrastructurel, ...) et plusieurs réussites de projets ont été enregistrées conférant à la région des leçons pouvant être tirées et des modèles de meilleures pratiques.

Toutefois force est de constater que la région souffre d'une grande hétérogénéité au niveau des stades d'avancement de la diffusion de la culture numérique. Si certains pays ont réussi à se mettre à un niveau international dans le domaine et sont cités en exemple, d'autres trouvent des difficultés à mettre en place leurs stratégies, quand toutefois ils en ont.

Cependant, la définition et la mise en place des stratégies a toujours été faite d'une manière indépendante, voire concurrente, sans coordination entre les pays de la région même si certains se sont inspirés, à juste titre d'ailleurs, de l'expérience des autres. Il est indispensable que les stratégies des différents pays soient coordonnées ensembles dans un esprit de reconnaissance et de développement mutuel qui ne peut qu'être bénéfique pour le développement des différents pays.

Ainsi, le développement des TIC pourra constituer un levier pour le développement du e-commerce et du Commerce dans la région, ayant fort probablement pour effet de développer l'intégration régionale de l'Afrique du Nord et de développer les échanges commerciaux entre les pays. Ces échanges commerciaux pourraient être catalysés par la mise en place d'une plateforme régionale de commerce électronique qui servirait plus pour de la mise en ligne d'information sur les législations commerciales des pays de la région et les opportunités d'affaires, dans un premier temps, pour passer progressivement vers un site transactionnel sur lequel seraient postées des demandes d'achats et des propositions d'affaires concrètes ainsi que des présentations d'entreprises et de produits. Dans un troisième temps, il pourrait être envisageable de réaliser des procédures de commerce extérieur entre les pays d'Afrique du Nord ou plus exactement d'interconnecter les plateformes des différents pays existantes ou à développer et qui permettent la réalisation en ligne de telles procédures.

Afin de permettre au secteur économique des TIC de mieux se développer, les pays nord africains les plus avancés dans le domaine, devraient unir leurs efforts de promotion du secteur TIC et d'attraction des IDE afin d'avoir une meilleure force de frappe sachant que leurs concurrents les plus importants ont des tailles qui sont plus proches de la taille de l'Afrique du Nord en entier que d'un de ses pays pris d'une manière isolée. Ils sont parfois même beaucoup plus grands que la région elle-même.